

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS ÉLECTIONS 2019

PROFESSION DE FOI

Le Sgen-CFDT réaffirme son engagement en faveur d'une instance nationale majoritairement composée d'élu.es, chargée en particulier d'élaborer les listes de qualification et seule garante d'une gestion nationale transparente de la carrière des EC.

La liste Sgen-CFDT et sympathisants s'engage à défendre la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités qui, dans l'état actuel des procédures de recrutement, garantit la prise en compte de l'ensemble des composantes du métier d'enseignant-chercheur, suivant des critères nationaux régulièrement discutés par les pairs.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ÉLU·ES

► Ils s'assureront :

- du respect de la diversité des thématiques de recherche et de la pluralité des champs scientifiques ;
- de l'égalité de traitement des dossiers (femmes/hommes, candidats étrangers, âge) ;
- de la prise en compte des contextes d'exercice du métier (taille de l'établissement, environnement de recherche, composante d'affectation).

► Ils accompagneront les candidat·es qui le souhaitent (qualification, promotion, CRCT, PEDR) via des conseils pour l'élaboration du dossier, explication des résultats.

► Ils s'opposeront à toute forme d'autopromotion.

► Ils rendront compte de leur mandat dans une perspective d'amélioration des pratiques par des comptes rendus de chaque réunion.

► Ils défendront :

- la reconnaissance de toutes les missions qu'exercent les enseignants-chercheurs, particulièrement les responsabilités (collectives, pédagogiques, scientifiques) et les projets collectifs, dans et hors de leurs établissements de rattachement ;
- la reconnaissance de la diversité des trajectoires personnelles. En effet l'investissement dans les différentes missions du métier doit pouvoir varier et se diversifier durant une carrière sans pénaliser l'enseignant-chercheur ;
- la prise en compte de toutes les dimensions de l'activité d'enseignement (innovations pédagogiques, e-learning, apprentissage à distance, diffusion des connaissances) ;
- la prise en compte de toutes les dimensions de l'activité de recherche (recherche fondamentale et appliquée, recherche-action, animation de la recherche, valorisation auprès du grand public) ; ils refuseront une évaluation purement bibliométrique de la recherche ;
- la prise en compte des activités internationales ;
- la reconnaissance des recherches pluridisciplinaires et interdisciplinaires.



PROMOUVOIR UN FONCTIONNEMENT COLLÉGIAL ET TRANSPARENT

- ▶ La section doit énoncer et publier ses critères pour tous ses travaux ;
- ▶ La section doit veiller au respect de la déontologie ;
- ▶ La désignation des rapporteurs doit toujours être faite par les bureaux des sections ;
- ▶ L'information doit circuler entre les membres du bureau et l'ensemble des membres de la section ;
- ▶ Les suppléants doivent être pleinement associés à la vie de la section ;
- ▶ Les candidat·es à la qualification doivent être informé·es des possibilités de recours ;
- ▶ Les pratiques des sections doivent faire l'objet d'un compte rendu annuel largement diffusé.

SUIVI DE CARRIÈRE : LE SGEN-CFDT DEMANDE UN BILAN

Pour le Sgen-CFDT le suivi de carrière doit être réalisé au service de l'enseignant-chercheur et constituer pour lui un soutien, qu'il s'agisse de garder un équilibre entre les différentes missions, de lutter contre l'auto-censure, etc. D'autre part, une évaluation de ce dispositif est nécessaire pour mesurer l'intérêt effectif de ce dispositif, et le faire évoluer pour répondre au mieux aux besoins des collègues.

CRCT ET PEDR :

LE SGEN-CFDT EST FAVORABLE AU MAINTIEN D'UN DOUBLE NIVEAU D'ÉVALUATION

Le Sgen-CFDT a obtenu un arbitrage positif concernant le doublement des CRCT et une meilleure reconnaissance de la diversité des missions.

Le volume global des CRCT va ainsi passer de 910 semestres à 2000 semestres dont la moitié sera attribuée pour des projets liés à la mission d'enseignement et de formation. Une partie de cette enveloppe (150 semestres) sera consacrée aux retours de congé de maternité, d'adoption ou parental.

Par ailleurs, le périmètre de la PEDR va être élargi pour devenir une « prime d'enseignement, d'encadrement doctoral et de recherche (PEEDR) » qui comprendra des primes pour projet de recherche et des primes pour projet d'enseignement.

Pour le Sgen-CFDT, il est souhaitable de ne pas opposer l'expertise locale et l'expertise nationale et donc de conserver le double niveau d'évaluation pour l'ensemble de ces dispositifs (primes, congés).



**Votez et faites voter
pour les listes Sgen-CFDT & sympathisants**

